

CHALLES-LES-EAUX

# La cantine victime de son succès

**L**undi soir, une soixantaine de parents se sont réunis dans la salle de la garderie pour interpeller les élus sur le problème de la restauration scolaire. Le nouveau règlement et la nouvelle tarification (lire ci-dessous) votés en conseil municipal le jeudi 21 juin ont mis le feu aux poudres.

Daniel Grosjean, maire de la commune, a rapidement rappelé la problématique : plus de 92% des enfants scolarisés sont inscrits au restaurant scolaire, ce qui pose actuellement des problèmes de capacité d'accueil. Il souligne que «la volonté politique de s'occuper correctement des enfants, en privilégiant la qualité».

**Les Challésiens prioritaires, et pas de double service en maternelle où la mairie veut «privilégier la qualité»**

Conçue pour accueillir 70 enfants de maternelle, la cantine est aujourd'hui à son niveau maximum de capacité d'accueil.

Alors que les parents d'élèves proposaient «deux services pour les maternelles ou un bâtiment en préfabriqué», l'élue Danièle D'Agostin a pris la parole pour préciser qu'elle avait participé à la mise en place du projet et qu'«à l'époque, c'est un choix de qualité qui avait été fait, pour permettre aux enfants de les laisser prendre leur temps».

Se pose également le problème de l'accueil de 9 enfants de moins de 3 ans. La réglementation prévoit que «tout enfant devra avoir 3 ans révolus au plus tard le jour de la rentrée scolaire.» «Mais, assure le maire, des solutions vont être étudiées au cas par cas pour ne pas mettre les familles devant des difficultés importantes».

L'une des solutions proposées consiste à ce que les dix places restantes au niveau de l'accueil des enfants en élémentaire soient utilisées pour ceux de grande section, libérant de ce fait 10 places pour les plus petits dans de bonnes conditions.

Sur la question des personnes extérieures à la commune, Daniel Grosjean a calmé les inquiétudes des commerçants en leur rappelant que, payant des impôts sur la commune, ils ne sont pas considérés comme des extérieurs et bénéficient donc des services en tant que Challésiens. Ce qui n'a pas calmé la colère des anciens Challésiens qui, comme cette maman : «J'ai habité vingt ans sur Challes, je déménage tout en souhaitant que mes enfants continuent à fréquenter l'école challésienne. Aujourd'hui, je me sens exclue.» Mais quels que soient les choix de la commune, les élus sont unanimes pour rappeler que «toute décision doit être validée par les services de la PMI - Protection maternelle et Infantile».

De nombreuses critiques ont également été émises sur le manque d'anticipation de la commune sur les effectifs des classes. Les deux directeurs des écoles, Gilbert Troccaz et Alain Dumont sont intervenus pour expliquer que même l'Education Nationale ne sait pas anticiper les évolutions de ses effectifs. Ainsi, avec les nouveaux logements de l'Opac, 4 élèves sont venus s'inscrire à l'école. Devant les remarques plutôt vives de certains parents, Danièle D'Agostin rappelle que la cantine n'est pas obligatoire mais que c'est un service, ce à quoi M. Colin ajoute que «comme tout service, il a un coût.»

Séverine SERBAT



Depuis 10 jours, des panneaux et banderoles fleurissent aux abords des écoles pour protester contre le nouveau règlement du restaurant scolaire et les conditions prévues pour la rentrée de septembre 2012. Une réunion a été programmée lundi soir entre les parents et les élus dans les locaux de la garderie. Photo DL / S.S.E.

## Augmentation des tarifs à la rentrée

**P**our les Challésiens, le tarif de la cantine augmente de 15 centimes à 75 centimes d'euros selon les tranches du quotient familial. Pour les parents extérieurs à Challes (non prioritaires), un tarif unique est fixé à 7 €.

**Du côté des parents, la hausse des tarifs fait grincer des dents**

Alors que les parents d'élèves demandaient la mise en place d'un tarif unique, M. Colin a expliqué que le service est aujourd'hui déficitaire de 100 000 euros et qu'il est «normal que chacun participe en fonction de ses ressources».

Le débat a été animé sur l'utilisation des ressources fi-

nancières de la commune et en particulier sur les choix stratégiques en terme d'aménagement. Une maman a suggéré que la facture distingue le coût du repas de celui du temps de garde, permettant ainsi une déduction de celui-ci au niveau des impôts, solution qui sera étudiée par les services municipaux.

**Du côté de la mairie, on souligne que les impôts locaux sont parmi les moins hauts du bassin chambérien.**

Au vu des réactions, la mairie a souligné qu'après être restés stables pendant 3 ans, il est nécessaire que cette évolution tarifaire soit pratiquée tous les ans en fonction du

niveau d'inflation. Miche Arnaud en a profité pour ajouter que si certains discutent cette décision, et le choix de la municipalité sur la cantine, un autre choix sur le faible niveau d'imposition locale classe la commune parmi l'une des moins élevées du bassin chambérien.

Les parents d'élèves ont longtemps insisté pour que des solutions à plus moyen terme leur soient apportées pour régler ces problèmes d'accueil en général. Sur la proposition d'Alain Dumont, une commission doit être prochainement créée, composée d'élus, de parents et d'enseignants et qui devra réfléchir à ces problématiques.